

# NEWSLETTER



PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE

Numéro 33 – 5 juillet 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment https://www.gouvernement.fr/france-relance

## **ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS**

SOUTIEN FINANCIER POUR LES RESTAURATEURS EMPLOYANT UN SALARIÉ EN INSERTION L'aide vise à encourager le recrutement de salariés en insertion dans les métiers de la restauration, tout en soutenant la reprise d'activité des restaurateurs. Cette solution favorise l'accès à l'emploi pour des personnes qui en sont privées. L'État apporte un appui financier de 1,50€ supplémentaire pour chaque heure effectuée. Une plateforme dédiée a été mise en place pour simplifier la prise de contact entre les différents acteurs. La mesure peut-être engagée entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021.

### **ENTREPRISES**

#### MESURES DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Des financements exceptionnels sont proposés aux entreprises intervenant dans le champ des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel. Les mesures de soutien interviennent par le biais d'appels à projets pilotés et financés par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Pour ce soutien financier, l'enveloppe globale est dotée de 10 millions d'€. Les entreprises intéressées peuvent solliciter le CNC en vue de s'informer sur les différents leviers à leurs dispositions. Les appels à projets sont proposés au fil de l'eau au cours de l'année 2021.

DIAGNOSTIC CARBONE: VERS LA DÉCARBONATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le dispositif, lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, concourt à financer des diagnostics carbone pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Un tel bilan permettra de déterminer des leviers d'action dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer des moyens pour le stockage du CO2. L'agriculteur qui en fait la demande disposera d'un suivi personnalisé concernant la mise en place de ce diagnostic. L'aide est financée à hauteur de 90 %, sans avance de trésorerie de la part de l'exploitant agricole. Pour bénéficier de la mesure, ce dernier doit se diriger vers les structures habilitées : la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, basée à La Rochelle, et la structure BTPL, implantée à Surgères. La fin de la réalisation des diagnostics carbone est planifiée pour le mois de **décembre 2022.** 

## **COLLECTIVITÉS**

#### AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le mesure, portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, cible les départements, les EPCI à fiscalité propre ou encore les communes. Ce dispositif a pour finalité d'accompagner les opérations permettant d'assurer une eau de qualité conforme pour les besoins des personnes. La subvention ou l'avance récupérable concerne la mise en place d'études, de solutions techniques (traitement, dilution, etc.), d'opérations de restructuration des services d'eau potable à la bonne échelle. Les demandes d'aide devront être formulées **avant le 30 septembre 2021**, le taux maximal de subvention est de 50%.

